



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



20151588

ale,

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

09 DEC. 2020

Le Greffier

N° d'entreprise : 0479 188 017

Nom

(en entier) : PLV MOTOR

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue du Trieu Gilson 41 - 6280 Joncret

Objet de l'acte : Nomination d'un commissaire

Extrait du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique du 30/11/2020 :

1. Nomination d'un commissaire aux comptes

L'actionnaire unique décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes au sein de la société, et ce avec effet à compter de ce jour, pour une période de 3 années comptables prenant fin après l'assemblée générale ordinaire de la société amenée à statuer sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023 :

- la SRL PRAGMA AUDIT (inscrite à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sous le numéro B00895), représentée par Monsieur Olivier Frezin, réviseur d'entreprises (inscrit à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sous le numéro A1540), dont le siège social est sis Chaussée de Nivelles 400 à 6238 Liberchies (BE0628.896.134).

L'actionnaire unique confirme que les honoraires du commissaire sont fixés à 6.200,00 EUR par an (hors TVA, frais de déplacement à l'étranger, frais postaux liés aux demandes de confirmations auprès de clients ou de fournisseurs et les confirmations bancaires).

2. Pouvoirs

L'actionnaire unique décide de donner tout pouvoir à Madame Cindy Torino ou Madame Louise Collin, ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SCRL pour accomplir toutes les formalités relative à la publication de la présente décision aux Annexes du Moniteur Belge, et accomplir toutes les démarches auprès d'un guichet d'entreprises.

Louise Collin
Mandataire

Documents déposés :

- Procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique du 30/11/2020
- Attestation du déposant et copie recto verso de sa carte d'identité

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/12/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).